

COVID-19

*Informations pour les membres de
la Fédération de voile du Québec*



Communiqué en date du 8 juin.

A l'attention de tous les membres de la Fédération de voile du Québec et des adeptes de voile.

Suite à l'annonce gouvernementale du 4 juin, nous sommes heureux de vous annoncer la reprise de certaines activités encadrées dès le 8 juin sous certaines conditions.

Concrètement pour la voile, cela signifie que les cours / formations en voile croisière comme dériveur reprendront graduellement. Les entraînements pour les équipes de compétition et les régates locales seront aussi de nouveau autorisés, mais avec plusieurs réserves.

Ces activités pourront reprendre à partir du 8 juin si elles répondent aux mesures de la Santé publique déjà mises en place, à savoir :

- La distanciation physique de 2m doit être appliquée en tout temps (celle-ci ne s'applique pas pour les personnes résidant dans le même foyer).
- Pratique en extérieur
- Ne pas se déplacer entre les régions

De plus, pour votre sécurité et celle de tous nous vous recommandons fortement de suivre les consignes mise en place par Voile Canada et la FVQ concernant la navigation en temps de COVID-19 : [Consignes aux pratiquants de voile.](#)

Enfin, avant toute pratique il est primordial que vous ayez la confirmation de votre école ou votre club quant à la possibilité de tenir l'activité visée. Une fois cette confirmation obtenue, vous devrez respecter toutes les consignes de émises par l'organisme en plus de celles jointes à ce communiqué.

Attendez donc les directives de votre club ou école avant de vous présenter!

Bon retour sur l'eau ! Soyez prudents, soyez prévoyant, soyez courtois, respectez les consignes et quand vous aurez le privilège d'être sur l'eau, ayez une pensée pour ceux qui travaillent à combattre le virus ainsi que pour ceux qui travaillent à rendre la vie aussi normale que possible.

Natalie Matthon

Directrice générale de la Fédération de voile du Québec

Gardez le cap : Respectez les consignes!